

## ZOOM SUR LES ATELIERS ÉDUCATIFS

- Des ateliers gratuits.
- 45 min tous les soirs pour les maternelles ; 1h30 le mardi et le vendredi pour les élémentaires.
- Une articulation autour de 6 modules regroupant des activités culturelles, sportives, loisirs, accessibles à tous les enfants et de qualité.

### BIEN DANS SON CORPS

- Santé
- Nutrition
- Bien-être
- Sport

### GRAINE DE CITOYEN

- Citoyenneté
- Vivre ensemble

### J'APPRENDS AUTREMENT

- Langues
- Jeux

### LES PETITS BRICOLEURS

- Activités créatives
- Loisirs
- Bricolage

### ARTISTE EN HERBE

- Pratiques artistiques et culturelles

### LES POUSSÉS DE SAVANTS

- Sciences
- Développement Durable

- Un espace calme sera structuré et aménagé dans chaque école afin de proposer un espace de détente aux enfants.
- Le cheminement des enfants à travers les différents modules sera formalisé par la mise en place d'un passeport qui permettra de rendre compte, auprès des familles, du parcours éducatif de l'enfant pour les élémentaires. Pour les maternelles, il s'agit de mettre en place des activités calmes et d'éveil.
- Pour les maternelles, les ateliers se dérouleront au sein de l'école (pas de déplacement).
- Pour les élémentaires, des ateliers pourront se dérouler sur des équipements municipaux de proximité, accessibles à pied.
- L'engagement des parents et des enfants est indispensable pour garantir la qualité des ateliers, ce qui induit :
  - une inscription aux ateliers à l'année et non par activité pour répondre à l'objectif de découverte plurielle ;
  - une participation des enfants sur toute la durée de l'atelier (pas de sortie anticipée) : les parents dont les enfants participent aux ateliers, ne viendront chercher leurs enfants qu'à 16h30.

## LA DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE

• **Un réflexe** : Inscrire chaque année vos enfants aux différents services proposés via l'inscription et la Déclaration d'Utilisation de Service (DUS)

**Pourquoi ?** Afin de garantir la sécurité des enfants et la qualité de service :

- par une programmation de l'offre d'animation proposée aux enfants ;
- par une anticipation des moyens humains et matériels.

**Nouveau, une DUS simplifiée** : Vous avez la possibilité de modifier la DUS, jusqu'au dimanche soir, pour la semaine suivante.

## ET LA POLITIQUE TARIFAIRE

• **Accueils périscolaires du matin et du soir** :

- une grille plus progressive correspondant à votre quotient familial ;
- la mise en place d'un abonnement avantageux automatique, pour les familles qui utilisent très régulièrement le service périscolaire.

• **Cotisation pause méridienne** : la mise en place d'une cotisation annuelle symbolique (de 1€ à 1€40 par mois) en fonction du quotient familial, facturée sur le premier mois de l'inscription.

## TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Vous êtes parents d'enfants scolarisés dans une école de Pessac et vous vous posez des questions sur les nouveaux rythmes scolaires ?

- Une « **Foire Aux Questions** » répertoriant les questions les plus fréquentes est également disponible sur le site internet de la Ville : [www.pessac.fr](http://www.pessac.fr)
- Un numéro spécial est mis en place pour y répondre : ☎ **05 57 93 65 50** - du lundi au vendredi de 9h à 17h
- En Mairie, pendant la campagne d'inscriptions, un **Point Info Rythmes scolaires** (Hall de l'Hôtel de Ville) vous accueille du 30 juin au 11 juillet 2014.



2014 / 2015

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : MODE D'EMPLOI

Mise à jour juin 2014



## LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT

- QUEL CENTRE DE LOISIRS POUR QUELLE ÉCOLE LE MERCREDI ?
  - LA PAUSE MÉRIDienne DU MERCREDI
  - LES TRANSPORTS SCOLAIRES
  - ZOOM SUR LES ATELIERS ÉDUCATIFS



# UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LES TEMPS DE L'ENFANT

Imposée par le Gouvernement, la réforme des rythmes scolaires s'appliquera dans toutes les écoles publiques de la commune de Pessac, à partir de la rentrée 2014.

À partir de septembre 2014, les écoles de Pessac passent à la semaine de 4 jours et demi :

- un repère temporel pour les enfants et les familles qui demeure identique à aujourd'hui (8h30-16h30) ;
- une densification du temps scolaire du matin, propice à l'apprentissage des enfants : 8h30-11h45, sauf le mercredi ;
- une matinée supplémentaire de classe le mercredi ;
- des ateliers éducatifs ludiques, de qualité, accessibles à tous, mis en place par la Ville et encadrés par du personnel qualifié : 45 min tous les soirs pour les maternelles et 1h30 deux fois par semaine (le mardi et le vendredi) pour les élémentaires
- un service de restauration scolaire dans toutes les écoles le mercredi midi.

Une évaluation sera effectuée en fin d'année scolaire et pourra déboucher sur des améliorations en 2015/2016, au service du bien-être de l'enfant.

## LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT À PARTIR DE SEPTEMBRE 2014

Afin de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun et notamment des tout-petits, les nouveaux emplois du temps sont adaptés à l'âge des enfants.

### MATERNELLES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7H30 > 8H30	🏠	🏠	🏠	🏠	🏠
8H30 > 11H45	👤	👤	👤	👤	👤
11H45 > 13H45	🍴	🍴	🍴 11H30 > 13H30	🍴	🍴
13H45 > 15H45	👤	👤	👤 13H30 > 17H30	👤	👤
15H45 > 16H30	🗣️	🗣️	🗣️ 17H30 > 18H30 GARDERIE (TEMPS +)*	🗣️	🗣️
16H30 > 18H30	🏠	🏠	🏠	🏠	🏠

\* Service payant

🏠 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE\*    👤 CLASSE    🗣️ ATELIERS ÉDUCATIFS    🍴 PAUSE MÉRIDIDIENNE\*    👤 CENTRE DE LOISIRS\*

### ÉLÉMENTAIRES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7H30 > 8H30	🏠	🏠	🏠	🏠	🏠
8H30 > 11H45	👤	👤	👤	👤	👤
11H45 > 13H45	🍴	🍴	🍴 11H30 > 13H30	🍴	🍴
13H45 > 15H	👤	👤	👤 13H30 > 17H30	👤	👤
15H > 16H30	🗣️	🗣️	🗣️ 17H30 > 18H30 GARDERIE (TEMPS +)*	🗣️	🗣️
16H30 > 18H30	🏠	🏠	🏠	🏠	🏠

\* Service payant

🏠 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE\*    👤 CLASSE    🗣️ ATELIERS ÉDUCATIFS    🍴 PAUSE MÉRIDIDIENNE\*    👤 CENTRE DE LOISIRS\*

## LA PAUSE MÉRIDIDIENNE DU MERCREDI

Le mercredi midi, un service de restauration scolaire sera proposé au sein de toutes les écoles de la Ville. Les enfants pris en charge par les équipes municipales durant le temps de la restauration et qui ne fréquentent pas les centres de loisirs, quitteront l'enceinte de l'école à 13h30. Les parents ont la possibilité de venir chercher leurs enfants ou de les inscrire au service de transports scolaires, organisé après 13h30. Les enfants ne fréquentant pas la restauration scolaire seront récupérés à l'issue du temps d'enseignement, à 11h30, par leur famille.

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les transports scolaires seront organisés avant 8h30 le matin et après 16h30 l'après-midi (horaires identiques à aujourd'hui), à l'issue des ateliers éducatifs pour permettre à tous les enfants de pouvoir y participer. Le mercredi matin, un service de ramassage scolaire supplémentaire sera organisé avant 8h30 et après 13h30.

## QUEL CENTRE DE LOISIRS POUR QUELLE ÉCOLE ?

À la rentrée 2014, le centre de loisirs du mercredi de votre enfant dépendra de son école de rattachement.

Pour les maternelles, une répartition de proximité est proposée afin de limiter les déplacements des tout-petits. Cette offre s'articule autour de 13 centres de loisirs :

ÉCOLES MATERNELLES	CENTRES DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Alouette	Alouette
Bellegrave, Le Monteil	Bellegrave
J. Curie, Le Colombier	Le Colombier
La Farandole	Cap de Bos (de façon transitoire)
F. Mauriac, E. Herriot	F. Mauriac
G. Leygues	G. Leygues
J. Ferry	J. Ferry
Magonty	Magonty
Montesquieu, Le Pontet	Le Pontet
R. Dorgelès	R. Dorgelès
Saint-Exupéry	Saint-Exupéry
Pape Clément	Pape Clément
J. Cordier	J. Cordier



Des bus seront mis en place, pour acheminer les enfants de leur école à leur centre de loisirs.

En fin de journée, les parents viennent chercher leurs enfants aux centres de loisirs.

Pour les élémentaires, l'offre s'articule autour de 3 centres de loisirs :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	CENTRE DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Magonty, Cap de Bos, J. Curie, R. Dorgelès, P. Castaing	Romainville
A. Briand, J. Cordier, Saint-Exupéry	A. Briand
E. Herriot, G. Leygues, J. Ferry, Montesquieu	E. Herriot



Les enfants seront acheminés de leur école à leur centre de loisirs de rattachement.

En fin de journée, les parents ont la possibilité de venir chercher leurs enfants sur leur centre de loisirs de rattachement ou à l'arrêt de bus devant l'école, à l'heure indiquée.

L'éloignement géographique de deux groupes scolaires invite à un traitement spécifique avec un regroupement des centres de loisirs en maternelle et en élémentaire.

GROUPES SCOLAIRES	CENTRES DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Toitoucau (maternelle et élémentaire)	Toitoucau
J. Cartier (maternelle et élémentaire)	J. Cartier